



Mercredi 25 février 2009

Dernière heure

...

Rugby: charnière Baby-Parra contre le Pays d

A LA UNE

Monde
France
Sports
Spécial foot
DN@udio
Fil foot
Les autres sports
Météo
Impul'sons DNA
DNA libres
découvertes
Oxy'jeunes
La boîte à images
Le blog des petits
curieux
Infos du net
Tests jeux vidéos
Bilingue
Opinions /
Courrier des lecteurs

Nouveau !

Galerie photos

ABONNÉS

Actu région
Éditions locales
Economie - bourse
Faits divers
Spécial foot
Les autres sports
Culture et loisirs
Reflets DNA
Chuchotements

RECHERCHE

Aujourd'hui

**ANNONCES****Emploi****Immobilier****Auto - Moto****Annonces.net****Légales****DNA PME****Nos
suppléments**

Palmarès
des entreprises

Economie 2009
**Vivre
l'Europe**

ARCHIVES**Éditions récentes :**

Ma. 24 Février
Lu. 23 Février
Di. 22 Février

Archives en ligne

Dossiers archivés

EXPRIMEZ-VOUS

Forums

Sélestat**Villé | Conseil municipal**

Agrandir le texte

T + + + +

Une hausse de la fiscalité de 10 %

Réuni lundi soir, le conseil municipal de Villé a voté une augmentation de 10 % des quatre taxes locales. Il a aussi approuvé les comptes administratifs et de gestion 2008, ainsi que le programme des travaux forestiers.

« Pas de question ? » Silence. Plus un bruit dans la salle du conseil municipal de Villé, ce lundi soir, au moment du point 4 à l'ordre du jour. Visiblement, les élus ne veulent pas jeter de l'huile sur le feu pour un sujet, il est vrai, assez sensible en ces temps de crise. Le maire André Frantz vient en effet de présenter la décision de la commission finances d'augmenter la fiscalité de 10 %. « Nos taux actuels sont relativement bas. Ce n'est pas forcément une raison pour les augmenter, mais bon... Il est nécessaire de passer par cette étape », indique le maire, sans donner plus de précisions.

« Nous sommes plutôt dans la tranche basse pour un chef-lieu de canton »

La décision est votée à l'unanimité. La taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti passent de 6,42 % à 7,06 %, celle sur le foncier non bâti de 26,22 % à 28,84 %, la taxe professionnelle de 5,84 à 6,42 %. Sur la base du produit fiscal perçu en 2008, cette augmentation représente une somme de 34 000 €. « Il faut bien insister pour dire que les taux ne sont pas plus élevés qu'ailleurs. Nous sommes plutôt dans la tranche basse pour un chef-lieu de canton », intervient alors Gilles Beyer. Pour appuyer cet argument, le maire cite les taux de Châtenois et Scherwiller : la taxe d'habitation y était en 2008 respectivement de 10,81 % et 11,24 %, celle sur le foncier bâti de 12,09 % et 14,79 %.

Par ailleurs, le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2008. En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 878 969 €, les recettes à 1 130 857 €. En investissement, les dépenses ont été de 1 120 286 €, les recettes de 856 741 €. Un excédent de 243 573 € a été reporté au fonctionnement.

Autres chiffres donnés à l'occasion de ce conseil municipal : ceux concernant la forêt communale. Olivier Seyller, agent technique de l'ONF, a présenté l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation. Deux parcelles seront mises en coupe cette année. Dans la parcelle 5, 315 m³ de bois seront vendus sur pied à une entreprise et dans la parcelle 11 (châtaignier), 78 m³ de bois de chauffage seront également vendus sur pied.

La valeur prévisionnelle des produits est de 13 610 €, les frais d'exploitation de 5 520 € et ceux de débardage de 3 010 €, soit une recette nette de 5 100 €. Concernant les travaux, 280 € sont prévus pour de la maintenance, 570 € pour de la sylviculture et 4 660 € pour la réfection des chemins forestiers. Le conseil municipal avait décidé lors d'une précédente réunion d'affecter le produit de la chasse et l'excédent



Les prix de fleuriss
La commune souh
cette année. (Phot

Pour zoomer, cliq

Tous les a

Commercialisat

Un terrain de p

Une associatio

Deux nouvelles

Huit qualifiés p

Spirale descenc

Retour inutile

Des records et

Vos sorties du j

Aujourd'hui / P

Un sursis pour

